

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 09 juillet 2019

Présents : AUGÉ Patrick – BALESTRACCI Victor – BOULET Yves – CALMETTES Hubert – DESSENS Maurice – GIUSEPPIN Richard – MANAS Manuel – MARTIN Robert – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – MONTARIOL Gérard – NARDARI Yves – NAYLIES André – POUTEAU Alain – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SANSUS Isabelle – SEVALLE Yvon – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

Absents excusés : AMIEL Lionel – BAILLET Philippe – BARROS Thierry – CANNONE Marie-Laure – DUMAZEAU Sylvie – FIGAROL Éric – MEVEL Guillaume – PAPPAGIOLA Jean-Claude – SPICA Jean-François

Invités : CALINSKI Gilles – FEVRE Loïc – MARREQUESTE Sylvie – SUTRA Jean

Invités excusés : DESPEYROUX Pascal – GALEY Mathieu – LEDOUX Olivier

Le Comité de Direction est présidé par Maurice Dessens qui ouvre la réunion en souhaitant un bon rétablissement à Jean-François Spica suite à son souci de santé.

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 mai 2019.

Aucune modification n'étant à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation règlements du football d'animation et football des jeunes.

2.1. L'organisation des rencontres des U6 au U12 et les quelques modifications apportées au RIO sont validées à l'unanimité.

2.2. Suite aux validations de l'assemblée générale de la ligue, l'organisation des rencontres U13 a été revue par la commission du football d'animation.

Pour éviter la compétition outrancière, l'accession de l'équipe complémentaire en U14 régional se fera au travers du festival Pitch U13. Si le vainqueur de la coupe est un club ayant déjà une équipe en U14 ligue, c'est l'équipe seconde qui prendra sa place et ainsi de suite.

Pour les rencontres, trois niveaux de compétitions :

- D1 : Engagement libre limité à 4 poules de 8 soit 32 équipes / 1 équipe par club / plateaux le dimanche matin / 2 phases de brassage conduisant à 2 phases de niveau + 2-3 tours festival U13 Pitch (phases de 4 plateaux avec obligations éducateur + arbitre dès la 3^{ème} phase)
- D2 : Engagement libre, XX équipes / une ou plusieurs équipes par club / plateaux le samedi après-midi / 2 phases de brassage conduisant à 2 phases de niveau + 2-3 tours coupe C3 (phases de 4 plateaux avec obligations éducateur + arbitre dès la 3^{ème} phase)
- D3 : Engagement libre XX équipes / une ou plusieurs équipes par club / plateaux le samedi après-midi / sous réserve du nombre d'équipes engagées :
 - 1^{ère} phase de XX poules à 12 équipes par secteur (pas de classement, mais à l'issue de la 1^{ère} phase possibilité pour ceux qui le souhaitent d'intégrer la 3^{ème} phase D2)
 - 2^{ème} phase de XX poules géographiques.
 - Une pratique complémentaire sera associée à la D3.

Hubert Calmettes fait remarquer que l'assemblée générale de la ligue a validé la couverture des obligations d'arbitrage des clubs par les jeunes et très jeunes arbitres. Afin de remplir les quotas de matchs arbitrés, la CDA va devoir les nommer en U13 et U14.

Cette organisation est validée à l'unanimité.

2.3. Suite aux validations des compétitions jeunes régionales par l'assemblée générale de la ligue, il est proposé d'organiser les compétitions départementales U14 à U19 comme suit :

☞ **U14**

Compétition en deux phases :

1^{ère} phase : (Matches secs)

- Brassage pour déterminer les niveaux : XX poules de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

2^{ème} phase : (Matches secs)

- 1 poule D1 de 10 équipes
- XX poules D2 de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Aucune accession en ligue.
- Le 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion.
- Le 1^{er} de chaque poule D2 monte en D1.
- Autant de descentes de D1 en D2 qu'il y aura de poule D2
- Dans chaque niveau, autant de descentes supplémentaires que de descentes de U14R2.

Cette nouvelle pyramide est transposée pour la saison 2020/2021 dans la catégorie U15.

☞ **U15**

D1 : 1 poule de 12 équipes issue du championnat U14 Saison 2018/2019 (Matches aller – retour)

D2 et D3 : Compétition en deux phases :

1^{ère} phase : (Matches secs)

- Brassage pour déterminer les niveaux : XX poules de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

2^{ème} phase : (Matches secs)

- 2 poules D2 de 10 équipes
- XX poules D3 de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Le 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion et accède en ligue en U16R2.
- Le 1^{er} de chaque poule D2 ainsi que le meilleur second de D2 montent en D1.
- Le 1^{er} de chaque poule D3 monte en D2 ainsi que les meilleurs seconds (application RIO art 10).
- Les 2 derniers de la poule D1 descendent en D2.
- Autant de descentes de D2 en D3 qu'il y aura de poule D3.

Cette nouvelle pyramide est transposée pour la saison 2020/2021 dans la catégorie U16.

☞ **U16**

Toutes les équipes jouent un championnat avec des rencontres ALLER/RETOUR

D1 : 20 équipes réparties en 2 poules de 10 équipes issues du championnat U15 Saison 2018/2019.

D2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes issues du championnat U15 Saison 2018/2019.

D3 : XX équipes réparties en XX poules de XX équipes issues du championnat U15 Saison 2018/2019 et nouvelles équipes inscrites (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Aucune accession en ligue.
- Le meilleur 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion (application RIO art 10)
- Le 1^{er} de chaque poule D2 monte en D1.
- Le 1^{er} de chaque poule D3 monte en D2.
- Le dernier de chaque poule D1 et le moins bon 9^{ème} descendent en D2.
- Autant de descentes de D2 en D3 qu'il y aura de poule D3.
- Dans chaque niveau, autant de descentes supplémentaires que de descentes de U16R2.

Cette nouvelle pyramide est transposée pour la saison 2020/2021 dans la catégorie U17.

☞ U17

Compétition en deux phases :

1^{ère} phase : (Matches secs)

- 1 poule de D1 de 10 équipes issues du championnat U16 D1 Saison 2018/2019
- XX poules de brassage de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

2^{ème} phase : (Matches secs)

- 1 poule D1 de 10 équipes constituée des 5 premiers de la poule de D1 et des 5 meilleurs des poules de brassage.
- XX poules D2 de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Le 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion et accède en ligue en U18R2.
- Le 1^{er} de chaque poule D2 monte en D1 ainsi que le meilleur second.
- Autant de descentes de D1 en D2 qu'il y aura de poule D2.

Cette nouvelle pyramide est transposée pour la saison 2020/2021 dans la catégorie U18.

☞ U18

Toutes les équipes jouent un championnat avec des rencontres ALLER/RETOUR

D1 : Une poule unique de 12 équipes issues des championnats U17 Saison 2018/2019.

D2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes issues du championnat U17 Saison 2018/2019

D3 : XX équipes réparties en XX poules de XX équipes issues du championnat U17 Saison 2018/2019 et nouvelles équipes inscrites (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Aucune accession en ligue.
- Le 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion.
- Le 1^{er} de chaque poule D2 monte en D1.
- Le 1^{er} de chaque poule D3 monte en D2.
- Les 3 derniers de la poule D1 descendent en D2.
- Autant de descentes de D2 en D3 qu'il y aura de poule D3.
- Dans chaque niveau, autant de descentes supplémentaires que de descentes de U18R2.

Cette nouvelle pyramide est transposée pour la saison 2020/2021 dans la catégorie U19.

☞ U19

Compétition en deux phases :

1^{ère} phase : (Matches secs)

- Brassage pour déterminer les niveaux : XX poules de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

2^{ème} phase : (Matches secs)

- 1 poule D1 de 10 équipes.
- XX poules D2 de XX équipes (tendre vers des poules de 10 équipes)

A la fin de la saison :

- Aucune accession en ligue.
- Le 1^{er} de la poule D1 est déclaré champion.

Cette organisation est validée à l'unanimité sous réserve du nombre d'équipes effectivement inscrites en compétition. Conformément à l'engagement pris lors de l'AG du District, sera publiée sur le site aux fins de recueillir sous 15 jours les observations des clubs avant transcription sur le RIO.

- 2.4. A la demande de la commission OCCC, le Comité de Direction décide la suppression des finales des championnats au bénéfice de la règle de départage dans la division (RIO art 10).

3. Communication des courriers reçus et informations diverses.

3.1. Nous avons reçu trois demandes d'explication sur le classement des U13 D1 de la part des clubs de Castanet, Muret et l'Union Saint Jean. En réponse, il est précisé que ce classement a été établi par la commission du football d'animation dans le respect des règlements particuliers U13 et généraux du district tels qu'indiqués au RIO 2018-2019.

3.2. Le secrétaire général présente le courrier de la FFF concernant le FAFA formation.

Dans la limite du stock alloué à la ligue, chaque licencié pourra bénéficier d'un bon de formation de 25 € par module éligible, à savoir :

- Module U6/U7
- Module U9
- Module U11
- Module Sécurité
- Module Projet éducatif
- Module Projet associatif
- Module Animatrice fédérale
- Module Futsal initiation
- Module futsal entraînement
- Module football et handicap
- Formation initiale d'arbitres
- Formation initiale d'arbitres futsal
- Parcours fédéral de formation des dirigeants

3.3. Le renouvellement de l'agrément d'intermédiation service civique est présenté par le secrétaire général. Le District Haute Garonne de Football propose d'accueillir 75 jeunes volontaires au service civique et de les mettre à la disposition des clubs du département pour y réaliser la mission formulée ainsi :

Afin de répondre aux objectifs de cohésion sociale des fédérations sportives, les différentes actions proposées par le DHGF sont en parfaite cohérence avec les projets aux niveaux associatifs, éducatifs et sportifs de votre club.

En fonction de leurs capacités et de leurs motivations, le (ou la) volontaire au service civique participe à l'élaboration du diagnostic de la saison en cours et propose des axes d'amélioration aux différents niveaux évoqués, à savoir :

Associatif,

Sous la responsabilité du président, par la promotion du club, le(la) volontaire propose des actions visant à améliorer l'accueil de ses membres, à attirer de nouveaux publics et à fidéliser les licenciés(ées) (dont foot à l'école/foot féminin/loisir et santé/investissement des parents ...).

Educatif,

Sous la responsabilité du référent P.E.F., le(la) volontaire participe au déploiement et à l'animation du programme correspondant (dont animation d'atelier sur les règles du jeu et l'arbitrage, ...).

Sportif,

Sous la responsabilité du référent jeunes, le(la) volontaire participe au développement de nouvelles pratiques loisir (dont Futsal/Futnet/Fit foot/Foot 5/Foot marché/Beach).

L'engagement est réalisé pour une durée de 8 mois (du 15 octobre 2019 au 15 juin 2020), autour du Programme Educatif et Fédéral (P.E.F.) afin de promouvoir les valeurs de Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité (P.R.E.T.S.).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Compte-rendu des assemblées générales de la FFF, de la LFA et de la LFO

Maurice Dessens fait le compte-rendu des assemblées générales de la LFA et de la FFF. Un accent particulier a été mis sur le foot loisir, l'héritage coupe du monde féminin et l'optimisation des pôles espoirs féminin et masculin qui fournissent respectivement 60% et 40% des joueuses et joueurs des équipes de France.

Il termine avec l'assemblée générale de la ligue qui a adopté majoritairement les modifications proposées et notamment la nouvelle organisation des championnats jeunes.

5. Situation des clubs en D1 et D2 seniors au regard de leurs obligations.

Suite au Comité de Direction du 14 mars 2019, il restait 10 clubs de D1 et D2 en infraction avec les obligations en matière d'éducateur. Au 30 juin 2019, 6 clubs sont toujours en infraction : Pyrénées Sud Comminges – TOAC – Bruguières – Eaunes/Labarthe – Labège – Luchon.

Hubert Calmettes fait remarquer que Luchon et Pyrénées Sud Comminges ont déjà été sanctionné la saison dernière pour le même motif.

Quatre clubs ne se sont pas présentés à la certification CFF3 : Pyrénées Sud Comminges –Bruguières – Labège – Luchon. A la majorité (20 pour, 1 contre), le Comité de Direction décide l'application des sanctions prévues à l'article 13 des règlements généraux à savoir amende de 600 € et rétrogradation administrative.

Deux clubs se sont présentés mais l'éducateur a échoué à la certification : TOAC –Eaunes/Labarthe. A la majorité (20 pour, 1 contre), le Comité de Direction décide de donner une seconde chance : l'éducateur devra passer la certification avant le 31 décembre 2019 ou le club devra prévoir un autre éducateur certifié. A défaut, les sanctions prévues à l'article 13 des règlements généraux seront appliquées à effet du 1^{er} juillet 2020.

6. Validation des montées et des descentes pour la saison 2019/2020.

6.1. Seniors et jeunes

Yves Nardari donne la liste des montées et descentes que le Comité de Direction valide à l'unanimité sous réserve des dossiers en cours d'instruction.

MONTÉES

SÉNIORS				
D1 en Ligue R3	D2 en D1	D3 en D2	D4 en D3	D5 en D4
LEGUEVIN 514449	JET 527639	T.F COMPANS 563753	POUVOURVILLE 2 512971	FC PRADETTES 582700
MABROC 551048	LANDORTHE 521599	ROQUES 532068	BAZIEGE 2 505933	BAGATELLE 526462
		ST LYS 524099	HERSOISE 537942	ST ORENS 3 524101
		LE FOUSSERET 550924	TLSE NORD 551897	AUTERIVE 522124
			FONTENILLES 535409	ST HILAIRE 535132
			LONGAGES 505924	TLSE FOOT SUD 582587
			MONTMAURIN 532289	TCMS 532880
			BOULOGNE 3 544215	CORNEBARRIEU 525718
				LANDORTHE 2 521599

U17	
Montée de D1 en Ligue R2	Montée de D2 en D1
BALMA 2 517037	CASTELMAUROU 581831
	TAC – JUVENTUS 506018

U15	
Montée de D1 en Ligue R3	Montée de D2 en D1
L'UNION ST JEAN 582636	MONDONVILLE 517288
	LA FAOURETTE 525754
	EAUNES LABARTHE 547304
	ENTENTE LOUGE 590306
	TAC – JUVENTUS 2 506018
	JET 2 527639

DESCENTES

SENIORS				
Ligue R3 en D1	D1 en D2	D2 en D3	D3 en D4	D4 en D5
AURIGNAC 580600	LAURAGAIS 553206	AURIAC 515578	BEAUZELLE 2 528933	PUCHO 581935
ENCAUSSE 541856	PSCF 563649	AURIGNAC 2 580600	CARBONNE 3 515649	TLSE LALANDE 580862
L'ISLE EN DODON 505900	MONDONVILLE 517288	BRUGUIERES 522961	GAILLAC 522806	ROQUETTES 2 531500
	RAMONVILLE 514895	EAUNES 2 547304	JET 2 527639	CASTELGINEST 523353
	REVEL 2 505892	L'ISLE EN DODON 2 505900	JUVENTUS PAPUS 2 548099	MONDONVILLE 2 517288
	TAC 506018	L'UNION ST JEAN 3 582636	LARBOUST 541326	AUSSONNE 3 – (FG) 522125
	TLSE MIRAIL 527214	MABROC 2 551048	MURET RC 541365	STE FOY DE PEYROLIERES 548052
	TLSE METROPOLE 3 581893	PRADETTES JS2 547206	POINTIS INARD 527204	SEILH – (FG) 515768
	VILLENEUVE DE RIVIERES 522820	ST SIMON 506204	ST PLANCARD 515580	MABROC 3 – (FG) 551048
		VILLENEUVE LECUSSAN 529307	ROQUETTES 531500	PORTET 3 – (FG) 508645
			VILLENEUVE LECUSSAN 2 529307	LUCHON CIERP 582735
			GIROU 3 551412	LM SPORT 582736
			CANAL NORD 2 582601	MONTASTRUC DE SALIES 524802
				AJFM – (FG) 563867
				QUINT FONSEGRIVES (FG) 516966
				CUGNAUX 2 – (FG) 505935
				MIRAMONT 2 – (FG) 505919

6.2. Féminines

Du fait du calcul par coefficient, le club de Colomiers ne peut monter en régionale 2. Le Président fait observer que cette situation résulte notamment du fait que les poules d'accession du Gers et du Tarn et Garonne ont intégré deux équipes d'un même club facilitant ainsi leurs résultats au détriment de ce club de Haute-Garonne soumis pour sa part à un championnat au niveau relevé. En l'espèce, un play-off d'accession eut été sans doute plus équitable.

En tout état de cause, le club de Colomiers envisage aujourd'hui de soumettre cette situation à l'avis du CNOSE. Cette démarche obtient le soutien unanime du Comité de Direction du district.

6.3. Foot entreprise et futsal

Le secrétaire général donne le résultat des montées et descentes que le Comité de Direction valide à l'unanimité sous réserve des dossiers en cours d'instruction.

Foot entreprise : AZF as1 monte en ligue suite au refus de ASRSC 1. Pas de descente de ligue. Deux nouvelles équipes ce qui devrait permettre de faire une poule à 9.

Le Comité de Direction s'étonne de l'absence de descente de ligue depuis plusieurs années alors que des clubs montent chaque année. Tout comme le foot loisir, cette compétition ne devrait-elle pas être du ressort du district ?

Futsal :

- Montée en ligue : UJS 31 et l'Union Saint Jean.
- Aucune information sur les descentes de ligue.
- Descente en D2 : Plaisance All Star 3 et Castelmaurou Verfeil (si le forfait est maintenu c'est Castelginest 2 qui descendra)
- Montée de D2 : Launaguet futsal 1- Amitié Futsal 1 – Salies Mane 1 – UJS 31 4

Reste 12 équipes en D1 et 14 en D2

7. Demandes de dérogation.

- 7.1. Club d'Auzielle et de Saint Orens :** En D3 poule B, le forfait de l'équipe 1 de quint Fonsegrives a entraîné l'annulation des matchs retour et la rétrogradation d'Auzielle à la 2^{ème} place derrière St Orens. Le club a demandé une dérogation pour pouvoir monter au même titre que Saint Orens et ne pas subir cette action volontaire des joueurs et du coach de Fonsegrives (confirmé par les nouveaux dirigeants du club) En parallèle, la décision de la commission d'appel de la ligue donnant match gagné à Roques, le club de Saint Orens se retrouve lui aussi rétrogradé.
Le Comité de Direction constate cette situation, prend acte du courrier sur lequel il ne peut agir au regard de la décision étonnante de la commission d'appel de la ligue.
- 7.2. Club d'Aussonne :** Arrivé second de la poule A de D2, il sollicite la possibilité de monter en D1 en cas de vacance de place. Le courrier est remis à la commission OCCC qui en prend note et avisera dans le cadre de l'application de l'article 6 des règlements généraux.
- 7.3. Demande du club de l'étoile du Cagire :** Les Jeunes footballeurs du Cagire (école de foot de l'étoile du Cagire) n'a pas d'équipe U19 à proposer aux U18 de la saison 2018/2019. Si les jeunes vont dans un autre club proposant des U19 → Pas de cachet mutation. Par contre s'ils s'inscrivent en "séniors", il y aura un cachet mutation. Aucun club à proximité ne propose des U19. L'étoile du Cagire demande d'accorder une dérogation pour supprimer le cachet mutation s'ils s'inscrivent en "séniors".
A la majorité (12 pour, 3 contre, 6 abstentions), le Comité de Direction soutien cette proposition qui sera soumise par le Président au prochain Conseil de Ligue.
- 7.4. Club JS Cintegabelle :** Le club a une licenciée U16F. L'offre de pratique du district de Haute-Garonne propose une catégorie U14F/U15F. Elle ne peut donc jouer dans cette catégorie. Le district de l'Ariège pour sa part propose une catégorie U14F/U16F. Le club demande la possibilité que l'ensemble de l'équipe U15F puisse s'engager dans le district de l'Ariège.
Richard Giuseppin fait remarquer qu'une ouverture risque d'affaiblir nos propres championnats, que la jeune licenciée a la possibilité de jouer en mixité en U15 ou qu'il est possible de faire une entente avec d'autres clubs.
A la majorité (19 contre, 2 abstentions), le Comité de Direction refuse que le club de Cintegabelle inscrive son équipe U15F dans les compétitions Ariègeoises.

8. Demandes de remises d'amendes.

- 8.1. Club des Coteaux :** Demande de remise de deux amendes de 230 € pour forfait. Le club a fait appel et la sanction a été confirmée.
Décision à l'unanimité : Maintien de l'amende (Yves Nardari, membre de la commission de discipline ne prend pas part au vote) d'autant que le Comité de Direction n'a pas à intervenir sur une affaire dont les voies de recours ne sont pas épuisées.
- 8.2. Club d'ELLES :** Demande de remise de l'amende de 300 € pour non-participation aux phases finales.
Décision à l'unanimité : Maintien de l'amende sachant que le club ayant prévenu de son absence, la commission de discipline a déjà réduit l'amende de 460 € à 300 €.
- 8.3. Club de Fonsorbes :** Demande de remise de l'amende de 460 € pour forfait de l'équipe U17 2 pour absence d'effectif.
Décision à la majorité (19 pour, 2 abstentions) : Au regard du nombre de licenciés, maintien de l'amende.

8.4. Club de Cintegabelle : Demande de remise de l'amende de 460 € en féminine pour forfait dans les deux dernières journées.

Décision à l'unanimité : Réduction de l'amende ramenée à 230 €.

8.5. Club de Toulouse Futsal Club : Demande de remise de l'amende de 125 € pour absence à l'Assemblée Générale de juin 2018, de 35 € pour réserve posée mais irrecevable et de l'ensemble des cartons jaunes et rouges pour 571 €.

Décision à l'unanimité : maintien des amendes appliquées.

8.6. Club de Boulogne-Peguilhan : Suite au décès de Bernard Soules, dirigeant historique du club et à ses obsèques le jour de la finale de la coupe réserve du conseil départemental, l'équipe a déclaré forfait.

Décision à l'unanimité : Compte tenu des circonstances, le Comité de Direction décide de ne pas appliquer l'amende prévue. Pour non-participation.

9. Validation des membres des commissions.

9.1. La liste des membres de commissions jointe en annexe est validée à l'unanimité.

9.2. A la demande de Patrick Augé, Président de la commission des délégués, le comité de direction :

- Valide à l'unanimité en tant que futurs délégués : POUTEAU Alain, N'DIAYE Idrissa, REYNE Timothé
- Refuse la candidature de FOURDRINIER Bruneau (2 pour, 8 contre, 11 abstentions)
- Autorise M LACOMME Francis à candidater en ligue (5 pour, 1 contre, 15 abstentions)

10. Validation des ententes.

La liste des ententes ci-dessous est validées à l'unanimité.

CATEGORIE	CLUB PILOTE		CLUB 2	Club 3	Nom de l'entente
U7F	Fontenille 535409	FC	Avenir Fonsorbais 513994	Saint Olympique 524099	Lys Felines
U9F	Fontenille 535409	FC	Avenir Fonsorbais 513994	Saint Olympique 524099	Lys Felines
U11F	Fontenille 535409	FC	Avenir Fonsorbais 513994	Saint Olympique 524099	Lys Felines
U13F	Fontenille 535409	FC	Avenir Fonsorbais 513994	Saint Olympique 524099	Lys Felines
U15	FC Venerque Vernet 517290	Le	LM 582736	Sport	FCVV - LM Sport
U14	FC Venerque Vernet 517290	Le	LM 582736	Sport	FCVV - LM Sport

11. Questions diverses.

11.1. L'Assemblée Générale d'hiver est fixée au 22 novembre 2019

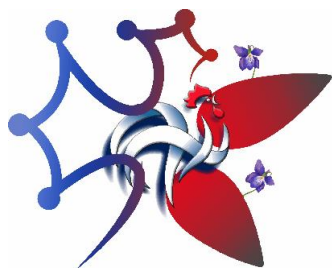
11.2. La réunion de rentrée avec le personnel est fixée au 9 septembre 2019 au bois perché à Aspet.

11.3. Début juillet, Maurice Dessens a été invité à une réunion sur les clubs des ~~en~~ Quartiers Prioritaires de la Ville de Toulouse. Face aux difficultés de certains de ces clubs, la préfecture et la ville souhaitent une doctrine commune. Un état des lieux (administratif, financier, discipline, label) va être dressé et communiqué aux services de l'Etat de la Ville en prévision de la constitution d'un comité de pilotage placé sous le patronage de l'Etat.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants, clôture le Comité de Direction à 23H10 et invite les membres à partager un buffet.

Le Secrétaire Général
Philippe MAURY

Le Président
Maurice DESSENS



ANNEXE

Liste des membres des Commissions au 05/07/2019

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	MEMBRES
AFFAIRES SOCIALES	DESSENS Maurice		NAYLIES André
CDA	BALESTRACCI Victor	NARDIN Martine	CALMETTES Hubert –FAGGION Joseph –NARDIN Roland – NAT Julien –TROGANT Georges Observateurs : AIT-LAKBIR Moulay-Saïd – CALMETTES Hubert – FORTUNY Pierre – LACOMME Francis – NAT Julien – POBECZ Pascal – RAYMOND Michel – SAINT MARTIN Jean-Claude – VENTAJA Augustin Arbitres honoraires : CALMETTES Hubert –DEGOURNAY Michel – DUCOR Pierre – LAZERGERE Edmond – RAYMOND Michel – SAINT MARTIN Jean-Claude – VENTAJA Augustin
DÉLÉGUÉS	AUGE Patrick		BOIS Patrice – DARNAUD Corentin – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – DUCOR Pierre – FAGGION Joseph – FORTUNY Pierre – HUART Philippe – LACOMME Francis – NARDARI Yves – NARDONNE Norbert – NAYLIES André – PONCHEL Fabrice – RAYMOND Michel –ROSELLA Pierre – SAINT MARTIN Jean-Claude –VENTAJA Augustin
ÉTHIQUE			VIGNAU Joël
FÉMINISATION			COLEIL Jean-Jacques – PEREZ Gérard
FINANCES	AMIEL Lionel	PEGAS Christian	VIGNAU Joël
FOOT ANIMATION			AUGE Patrick – BALECH Patrick – BOULET Yves –COLEIL Jean-Jacques – GRISOLIA Robert – MAURY Philippe – OUVRIER Pierrette – TRUILHE Jean-Jacques
FOOT EN MILIEU SCOLAIRE			CERUTTI Jean-Claude – GRISOLIA Robert

FOOT DIVERSIFIE	OUVRIER Pierrette		
FORMATION DIRIGEANTS			MAURY Philippe
INTENDANCE MATERIEL ET PATRIMOINE	DESSENS Maurice	AUGE Patrick	COLEIL Jean-Jacques – MAURY Philippe – PONCHEL Fabrice
MÉDICALE			
OCCC	NARDARI Yves		BOULET Yves
OPÉRATIONS ÉLECTORALES			MARSENKO Patrick
PARTENARIAT			
PRÉSIDENTS			
PRESSE – MÉDIA – EVENEMENTIEL			
QUARTIERS			
RÉCOMPENSES	NAYLIES André		AUGE Patrick – BORTOLUSSI Mario – CERUTTI Jean-Claude – OUVRIER Pierrette – VELLA Paul
PROMOTION ARBITRAGE (CDPA)			BALESTRACCI Victor – CALMETTES Hubert
RELATION FOOT PROFESSIONNEL	VELLA Paul		
STATUTS REGLEMENTS	CALMETTES Hubert		
STATUTS ARBITRAGE	CALMETTES Hubert		BOIS Patrice – JAU Alain – TROGANT Georges – TRUILHE Jean-Jacques
SUBVENTIONS			BOULET Yves – MAURY Philippe
TECHNIQUE			AMIEL Lionel – BOUTRICK Frédéric – COLEIL Jean-Jacques – GALLANT Kévin – GARCIA Gérard – GRISOLIA Robert – PEREZ Gérard – SIRE Thierry – TRUILHE Jean-Jacques
TERRAINS			ZABOTTO Henri
TOURNOIS			

CONTENTIEUX	DAMERVALLE Alain	NARDONE Norbert	CANNONE Marie-Laure – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – HUART Philippe – NARDARI Yves – NAYLIES André
DISCIPLINE SÉNIORS		CLERMONT Mauricette	BOIS Patrice – BOUALAM Mohamed – DAMERVALLE Alain – DARNAUD Corentin – HUART Philippe – NARDIN Roland – NARDONNE Norbert – ROZES Michel – STEFANI Serge

DISCIPLINE JEUNES		CAYRE Sonja	ALONSO Marcel – CANNONE Marie-Laure – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – NARDARI Yves – NAYLIES André – TROGANT Georges
APPEL			BORTOLUSSI Mario – MILHEAU Henri – ROSELLA Pierre
INSTRUCTEURS	RAKOTOVOALAVO Norbert		